

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines

N°2023-D20

OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
Crédits  
d'investissement : Le 8 mars 2023 17h30  
Evacuation des dépôts  
sauvages du camping

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :  
Mesdames Chantal CARDELEC, Gwendoline DESFORGES, Sonia BRAU, Colette GERGEN,  
Sylvie PIGANEAU

Messieurs José CACHIN, Patrick STEFANINI, Ali RABEH, Othman NASROU

CONSIDERANT que le camping de l'île de loisirs n'est plus exploité depuis 2012 ;

CONSIDERANT que pendant plusieurs mois à partir de 2020 ces logements, tout comme les anciens locaux d'accueil ont été occupés irrégulièrement par plusieurs familles avec enfants et un campement s'est développé avec la présence d'une vingtaine de familles

CONSIDERANT qu'un volume très important de déchets a été regroupé à l'extrémité du camping, invisible depuis la rue et les abords

CONSIDERANT que l'île de loisirs doit évacuer l'ensemble de ces déchets et remettre le terrain en état

CONSIDERANT qu'une première tranche de crédits pour le nettoyage, financée par le fond d'urgence à hauteur de 45 000 €, a été obtenue auprès de la Région afin d'évacuer les déchets liés à la démolition de ce campement ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'état de délabrement des anciens locaux du camping et à la constatation de dépôts de gravats dans le fond de celui-ci, des financements ont été sollicités et obtenus auprès de la Région pour un montant de 230 000 € afin de procéder à la démolition des bâtiments existants

CONSIDERANT qu'il est nécessaire maintenant d'engager une deuxième phase de travaux visant à libérer l'emprise restante du camping de tout dépôt afin d'éviter toute pollution du terrain

CONSIDERANT la réalisation du diagnostic pour l'évacuation des décharges sauvages, qui conclut à la nécessité d'évacuer les 11 000 m3 de déchets restants qui pour certains sont pollués

CONSIDERANT le montant de cette opération qui se décompose comme suit :

- Étude préalable : 60 000 € TTC,
- Évacuation des décharges sauvages : 750 000 € TTC
- Aléas 10% : 81 000 € TTC

Soit un cout de : 891 000 € TTC

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 9  
Pouvoir : 0  
Suffrages exprimés : 7  
Abstention : 2

LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France pour un montant de 891 000€

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents utiles



Fait à Trappes, le 08 mars 2023  
Le Président du Syndicat Mixte  
José CACHIN